

Je désire aussi faire consigner dans le compte rendu officiel des débats mes remerciements reconnaissants à l'adresse de ceux de mes collègues qui m'ont aidé à représenter le Canada à la Conférence de la paix pour l'assistance inestimable qu'ils m'ont fournie. Je tiens aussi à remercier mes collègues demeurés à Ottawa avec lesquels nous avons été constamment en communication relativement aux questions difficiles ou douteuses.

Je tiens également à faire mention de l'aide inestimable que nous ont prêtée, à mes collègues et à moi, M. Lloyd Harris, le président de la mission canadienne à Londres, M. Frank P. Jones, le vice-président de la commission canadienne du commerce de guerre et le docteur Robertson à titre de représentant du département de l'Agriculture. Pendant une partie de la Conférence, M. P. M. Draper nous a également fourni une aide précieuse en nous donnant des conseils et des suggestions utiles relativement aux questions ouvrières. Le lieutenant-colonel Oliver Mowat Biggar, juge, avocat général, et M. Loving C. Christie, conseil du département des Affaires extérieures, ont aussi rendu des services particulièrement manifestes. Ils ont rempli des fonctions très importantes auprès de différentes commissions de la Conférence de la paix et accompli des devoirs responsables relativement à la députation de l'empire britannique.

Sir Ernest Pollock, solliciteur général d'Angleterre, et sir Maurice Hankey, secrétaire général britannique de la Conférence de la paix ont grandement apprécié les services que ces messieurs ont rendus.

Il me reste maintenant à examiner le caractère de la représentation que le Canada a pu s'assurer dans la conférence, sa position à titre de signataire des traités que l'on y a conclus et son rang comme membre de la Ligue des nations et de la convention internationale du travail. Dès le début de la guerre, on avait annoncé dans les différents parlements de l'empire que les colonies autonomes seraient consultées sur toutes les conditions de la paix. Les séances du cabinet impérial de guerre tenues au printemps de 1917 et dans l'été de 1918 ont dans une certaine mesure fourni le moyen de donner effet à cette entente. Avant de quitter la Grande-Bretagne pour le Canada le 17 août 1918, j'avais été fort occupé, à titre de membre d'un comité du cabinet de guerre impérial dont la constitution et le but étaient quelque peu remarquables. Ce comité avait eu pour origine un débat dont j'avais pris l'initiative dès mon arrivée en juin 1918, débat au cours du-

[Le très hon. sir Robert Borden.]

quel chacun exprima son avis pleinement et avec la plus entière liberté. La question dont il s'agissait fut renvoyée à l'examen d'un comité se composant du premier ministre du Royaume-Uni et des premiers ministres des Dominions, le général Botha y étant représenté par le général Smuts. Le comité appela en consultation le secrétaire d'Etat pour la guerre, le chef de l'état-major général et les plus hautes autorités militaires venues tout exprès des théâtres les plus importants de la guerre. La mission de ce comité était d'établir quel effort ultérieur il fallait faire pour remporter la victoire, au dire de ces experts à qui l'on demanda en outre d'exprimer leur avis sur le lieu et le temps où l'effort suprême devait être fait et sur les conditions dans lesquelles il serait tenté. Il fut soigneusement dressé un rapport de nos délibérations, mais les événements marchèrent avec une telle rapidité et de façon tellement inattendue qu'au bout de quelques semaines, ce rapport devint inutile.

Peu avant l'armistice, le premier ministre du Royaume-Uni me pressa vivement de me rendre à Londres le plus tôt possible et je partis d'Ottawa le 8 novembre dernier avec trois de mes collègues. Immédiatement vint sur le tapis la question de savoir dans quelle mesure les Dominions prendraient part aux délibérations de la conférence de la paix, et ce fut l'objet d'un vif débat. Divers arrangements furent suggérés, à l'égard desquels il serait inutile de donner ici des explications. Bref, je proposai pour chaque Dominion une représentation distincte, semblable à celle que l'on accordait aux petites Puissances alliées et, en outre, que le choix des cinq représentants de l'Empire britannique se fit de jour en jour d'après une liste formée de représentants du Royaume-Uni et des Dominions. Cette proposition fut adoptée par le cabinet impérial de guerre. Des conversations eurent lieu à Londres dans les premiers jours de décembre entre les représentants de l'empire britannique, de la France et de l'Italie en vue de la paix à établir, et la proposition que j'avais déjà formulée fut en principe acceptée. La conférence préliminaire de la paix tint sa première séance à Paris le 12 janvier 1919, et les représentants des principales Puissances alliées et associées, communément appelés par la suite le conseil des dix, abordèrent immédiatement la question du mode de procédure à suivre dans la circonstance, y compris celle de la représentation. Au début, le projet d'une représentation des dominions britanniques souleva une vive